

**ADRESSE À LA NATION
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
S.E.M Jean PING
Sur la Défense des Libertés fondamentales
Libreville, le 21 Octobre 2020**

**Gabonaises, Gabonais,
Chers Compatriotes,
Mesdames et Messieurs,**

La rencontre entre un homme et un peuple. Tel est le sens de l'élection présidentielle et la consécration que le suffrage universel confère à la première de nos institutions : le Président de la République.

Cette rencontre qui me confère cette légitimité et le rôle de clef de voûte des institutions, le peuple Gabonais l'a rendue possible quand le 27 août 2016, j'ai reçu l'onction populaire, l'adhésion de la Nation en recueillant plus de 67% des suffrages des Gabonais.

Avec mon élection, j'ai déclaré ouvrir une nouvelle ère qui me verra toujours aux côtés du peuple.

M'appuyant à nouveau sur ce pacte de confiance et de fidélité avec le peuple Gabonais, et conscient que le Gabon est une République indivisible et laïque, qui assure notamment l'égalité de tous devant la loi, j'ai décidé de m'adresser à la nation ce jour.

Comme d'habitude j'agis au terme d'une longue phase de consultation et d'écoute, pour indiquer ce que doit être, en toute circonstance, la réponse aux attentes des citoyens.

C'est mon devoir, de fixer les Gabonais, particulièrement dans le contexte actuel, quand le pays fait face à l'indifférence cynique du régime et aux attaques qu'il livre, en l'occurrence, contre la liberté de religion.

En toute légitimité, il me revient de rappeler que la liberté de culte est un droit fondamental.

Comme telle, elle est consacrée par notre Constitution, parmi les droits fondamentaux.

Chers compatriotes,

En piétinant la liberté de culte, ce régime affiche son mépris le plus profond de la loi.

Il montre une fois de plus, son indifférence à l'égard de la très grande communauté de nos compatriotes, attachés à leur foi et à la source que constituent les diverses confessions religieuses actives dans notre pays.

Depuis plusieurs mois, tout le monde a compris qu'en touchant le Gabon, la pandémie du COVID-19 a donné un nouveau prétexte au régime en place, pour bâillonner les droits fondamentaux. Ce prétexte a donné lieu à d'autres dérives sous divers plans : financiers et budgétaires, économiques, sanitaires et sociaux.

Il faut rappeler que depuis 2009, la dictature de Monsieur Ali BONGO n'a pas eu besoin d'un prétexte, ni de présenter une loi au Parlement pour installer durablement l'état de siège dans le pays et se doter des pouvoirs exceptionnels.

Voici plus dix ans que le Gabon est sous le régime de la violation des droits fondamentaux.

Depuis l'arrivée de la pandémie du COVID-19, la violation des droits fondamentaux par le régime dictatorial, devenue systématique, est plus préoccupante que jamais.

Dans son aveuglement, le régime va ainsi jusqu'à intimider et menacer des responsables religieux dont le seul tort est de s'opposer à l'abus de droit. Abus de pouvoir et pouvoir exorbitant s'exercent contre des ministres de la foi qui font l'objet d'arrestations humiliantes et déshonorantes, sous le regard des fidèles et de l'ensemble des Gabonais.

Les agissements du régime ne font ainsi qu'élargir et confirmer le règne de la terreur que le régime a renforcé en 2016, après le rejet exprimé par les Gabonais à la faveur des élections présidentielles.

La peur devenue plus présente dans ce contexte, réduit au silence les différentes forces vives de la nation.

Les confessions religieuses ne sont pas épargnées par la diffusion de ce sentiment de peur dans leurs rangs. Je le sais.

Aux côtés de ces communautés, j'exprime solennellement mon plein soutien à leur volonté de dénoncer et de surmonter ouvertement, la peur qui n'est rien d'autre qu'un artifice du régime pour s'imposer à un peuple qu'il ne peut plus gouverner dans le respect des principes de la République.

Chers compatriotes,

Les confessions religieuses ont des états de service au bénéfice de la nation et de l'État, qui ont été rappelés dans des déclarations récentes.

Les confessions religieuses constituent en effet, un des piliers de la société gabonaise, comme dans de nombreux pays à travers le monde. Au-delà de la foi et des valeurs, leur rôle est reconnu, dans des domaines aussi importants que l'éducation, la santé et l'assistance sociale.

Avec la retenue, la patience, le sens des responsabilités et la sagesse qui les caractérisent, les gardiens de la foi ont fait preuve de conciliation. Ils ont fait des propositions constructives tenant compte de la situation exceptionnelle créée par la pandémie. Ils ne reçoivent que le mépris assorti de menaces.

Devant le risque de la paralysie totale de leur mission sacrée et le désarroi grandissant de leurs fidèles, les responsables religieux constatent, en prenant à témoin la nation, que la fermeture des lieux de prière et de culte ne se justifie plus.

Chers compatriotes,

Les gardiens de la foi ont annoncé et décidé finalement, de rouvrir les lieux de culte.

En faisant ce choix, le clergé gabonais affirme son attachement pour la liberté, l'amour de Dieu et de notre pays, aujourd'hui menacés par les forces obscures de la tyrannie et de l'oppression barbares.

Loin d'être un acte de défiance ou de rébellion, la réouverture des lieux de culte est un acte de droit.

Ce moment est une manifestation de l'union sacrée, dans un pays consacré à Dieu.

Il est heureux que cet appel nous vienne aujourd'hui des serviteurs de Dieu.

Avec vous debout, le Gabon marche.

La voix de Dieu inspire la voix du peuple.

Chers compatriotes, soyez assurés de mon soutien.

Que Dieu bénisse notre pays.

Vive la République.

Vive le Gabon.